

En Passant par les Dp

Questions FO – Réunion des Délégués du Personnel de Lorraine du 6 janvier 2016

(report de la réunion du 17/12/15)

Question 1 :

Ce lundi (14 décembre), plusieurs personnes se présentant comme œuvrant pour une nouvelle publication sur Nancy sont entrées dans les locaux, et se sont « invitées » à la conférence de rédaction, pour revendiquer qu'un reportage soit tourné sur ce journal.

Ils ont précisé avoir rendez-vous avec l'un des rédacteurs en chef adjoints, ce qui n'était pas exact.

La direction a-t-elle pris des mesures pour que des personnes qui n'ont pas de rendez-vous ne puissent pas entrer de la sorte ? Quelles mesures ?

Réponse de la direction :

La Direction a rappelé aux personnels de la société de gardiennage les règles à appliquer et a adressé un communiqué au personnel de Lorraine via une note de service ci-dessous ou en annexe :

http://monespace.francetv.fr/lieu_de_travail/reseau_france_3/pole-gouvernance-nord-est/Lorraine/Documents/Consignes%20de%20s%C3%A9curit%C3%A9.pdf

La direction a également demandé aux femmes de ménage de ne plus laisser ouvertes les fenêtres au RDC.

Question 2:

Pourquoi un journaliste ne travaille t-il jamais le samedi, alors que ses collègues assurent en moyenne un WE complet par mois ?

La direction répondra ultérieurement à cette question car elle a besoin de plus de précisions

Questions orales :

Question 1 :

Alors que la date limite pour restituer les souhaits de congés pour cet été est dans 2 jours (le 8 janvier), nous apprenons que le CE ne sera pas en mesure de présenter ses offres balnéaires pour 2016. Or, de nombreux salariés, des différents sites de Lorraine manifestent leur intérêt pour ces offres, et auraient souhaité connaître au moins les dates et les destinations, afin de pouvoir en tenir compte dans la formulation de leurs souhaits.

Au sein de Force Ouvrière, nous reconnaissons que l'employeur n'est pas responsable de cette situation ; il est normal qu'il ait besoin de vision pour organiser son activité. Ce calendrier est d'ailleurs connu depuis plusieurs années.

Toutefois, compte tenu de cette situation, l'employeur pourra-t-il faire preuve d'une certaine souplesse, s'il reçoit des souhaits après cette date du 8 janvier, de la part de salariés souhaitant participer à ces voyages ?

Réponse de la direction :

Que ce soit pour les propositions de séjours balnéaires du CE de Lorraine ou pour le catalogue du CI ORTF, la direction nous a répondu qu'en principe cela ne posera pas de problème, elle essaiera comme elle l'a toujours fait de satisfaire au mieux la demande des salariés.

Pour ce faire, elle conseille aux salariés de préciser plusieurs dates et en indiquant dans la case "remarques" qu'ils sont en 'attente de la diffusion de ces voyages.

Commentaires de FO :

Les élus FO de Lorraine vont faire remonter au CE pôle et au CI ORTF le fait qu'il serait judicieux de communiquer les catalogues et propositions de séjours dans les mêmes délais que le recueil des souhaits afin d'éviter toute déconvenue.

Par ailleurs, toujours à ce sujet, le CE pôle a communiqué ce mercredi aux élus qu'il va diffuser un mail dans les prochains jours avec de nouveaux séjours proposés à tous les salariés du pôle, avec des choix de dates assez vastes ; il faudra y répondre de la même façon que pour les séjours au Val d'Authie, au Tréport, à Etretat ou à Châtel.

Question 2 :

Durant la période d'attente de comblement du poste de "l'organisateur(trice)", la direction peut-elle adresser une communication aux salariés de Lorraine pour savoir à qui ils doivent s'adresser pour les questions relevant de ce poste?

Réponse de la direction :

Une note va être diffusée très prochainement par la Direction

D'autres informations :

La direction nous a informé de la mise en consultation prochaine d'un poste de scripte (1 poste étant vacant suite au décès de notre collègue Laure Charroy.)

Prochaine séance de DP le 14 janvier 2016

Vos déléguées du personnel FO

Catherine Reggianini

Sophie Bartholmé

♦ Vie de l'entreprise

Rappel des mesures de sécurité

France 3 Lorraine, comme les autres sites du groupe France Télévisions, est en plan Vigipirate renforcé. Des mesures de sécurité sont mises en place : **les respecter est essentiel à la sécurité de tous.**



Utilisez systématiquement votre badge pour toute entrée ou sortie.



Lorsque vous arrivez à l'entrée, une personne ou un groupe que vous ne connaissez pas se présente en même temps que vous ?

Ne badgez pas, mais sonnez et laissez l'agent de sécurité prendre en charge ces personnes.



Vous attendez des personnes extérieures à France 3 Lorraine ?

Communiquez aux agents de sécurité le nom des personnes attendues en amont (invités, prestataires, fournisseurs, stagiaires...).

Toute personne non identifiée préalablement ne pourra entrer dans les locaux.



Une fois vos visiteurs arrivés dans l'antenne, **cherchez-les à l'accueil et accompagnez-les** après le rendez-vous.



En cas de doute concernant tout élément qui vous semblerait anormal, **n'hésitez pas à le signaler à l'agent de sécurité.**



Dans le cadre du plan Vigipirate, **les visites de groupe ne sont pas autorisées** (directive du gouvernement).